

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Procurations : 4

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

Secrétaire de séance : Jaël BOYER

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Bilan des acquisitions et cessions foncières 2021.

L'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fait l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Conformément à ces dispositions :

Etat des acquisitions pour l'année 2021

Néant

Etat des cessions pour l'année 2021

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m ² (environ)	Acquéreur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de la cession
AUBENAS					
21 rue des Griottes	B n° 4462, 4466 et 4469	376	PCE Invest	Terrain nu	21 335,44 € Acte notarié du 21/01/2021
SAINT ETIENNE DE BOULOGNE					
ZAE de l'Escrinet	B n° 830 et 836	1 426	Sylvain MAZEYRAT	Terrain nu	36 790,80 € Acte notarié du 10/11/2021

Soit un total de 58 126,24 euros

Etat des droits réels pour l'année 2021

Situation du bien	Référence cadastrale	Usage du bien	Bénéficiaire	Nature du droit réel	Prix, forme et date du droit réel
LACHAPELLE SOUS AUBENAS					
Chemin des Traverses	B n°1282	Voirie	ENEDIS	Servitude de passage pour canalisation électrique souterraine	Gratuit convention en date du 15/01/2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas sur l'année 2021 ;
- PRECISER que le tableau récapitulatif figurera en annexe au compte administratif de l'exercice 2021.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 16 mars 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220315-DEL15032022-10-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022